Agir avec les collectivités territoriales pour le foncier agricole : bâtir une stratégie de coopération



une formation-action

Les collectivités sont un acteur majeur dans l'orientation et la régulation du foncier agricole, via les documents d'urbanisme ou en développant une politique agricole locale. Travailler avec elles au long cours implique certaines spécificités qu'il convient d'anticiper : mobilisation d'élus et de techniciens, enjeux de calendriers, aléas politiques, coopération multi-acteurs...

Ces coopérations dépassent le cadre d'une coopération autour d'un projet d'acquisition, elles sont une opportunité pour initier une stratégie foncière territoriale et par là, le support d'une dynamique de transition plus large.

Ce programme fait partie de la rubrique : "3. Préserver la terre en accompagnant les territoires" du catalogue de formation de Terre de Liens.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les moteurs de l'action d'une collectivité pour agir sur le foncier et/ou l'installation agricole.
- Analyser ce qu'implique une coopération avec une collectivité.
- Identifier les leviers d'actions pour entrer en dialogue avec une collectivité et accompagner un projet de territoire.
- Définir les jalons d'une stratégie de coopération et ses modalités de construction dans mon association territoriale.

Contenu de la formation

- Rentrer en dialogue avec une collectivité territoriale, un élu et/ou un technicien, en s'appuyant notamment sur les outils et méthodes développés par Terre de Liens (convertisseur alimentaire PARCEL, RECOLTE) et ses partenaires
- Apports théoriques et méthodologiques :
 - o les spécificités d'un travail avec les collectivités territoriales
 - o les dynamiques de dialogue territorial
 - o les montages juridiques de coacquisitions
- Retours d'expériences de projets mobilisant Terre de Liens, collectivités et partenaires territoriaux
- Exercices pratiques autour des projets de chaque participant : jalons pour une stratégie de mobilisation de collectivités dans mon association territoriale ou dans mon groupe local.

Modalités pédagogiques : Formation présentielle

Durée: 14.00 heures de formation, réparties en 2.00 jours(s)

Profils des stagiaires :

- bénévoles et salarié.es de Terre de Liens
- salarié.es d'ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale)

Prérequis:

 Maîtrise courante de la langue française: compréhension de texte, rédaction de document de synthèse et expression orale permettant un dialogue fluide (niveau de français du CECRL: B2).

Formateur.trice : Damien ROUMET, coordinateur ressources et animations thématiques à Terre de Liens , et notamment animateur de la commission Collectivités

Ressources pédagogiques :

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Témoignages
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation



• Formation-action

Suivi de la formation et Evaluation des résultats :

- Feuilles de présence
- Exercices pratiques
- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation

Sanction de la formation : Certificat de réalisation d'une action de formation

Prix de la formation

Frais pédagogiques:

• Tarif pour un stagiaire salarié du réseau Terre de Liens : 700.00 € net

• Tarif pour un stagiaire administrateur du réseau Terre de Liens : 700.00 € net

• Tarif pour un stagiaire bénévole du réseau Terre de Liens : 0 €

• Tarif pour un stagiaire hors du réseau Terre de Liens : 700.00 € net

Pour les formations en présentiel, sauf cas particulier, les frais de repas seront refacturés en sus des frais pédagogiques.

Quelle que soit votre situation, le prix ne doit pas être un obstacle : contactez-nous pour étudier ensemble la solution la mieux adaptée à votre situation.

Vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour étudier ensemble les adaptations à rechercher pour vous rendre cette formation accessible.

Pour connaître les dates et lieux de formation, et modalités d'inscription : contactez-nous par courriel : formation@terredeliens.org. Conditions générales de ventes disponibles sur simple demande.

Document mis à jour le : 8 novembre 2021